



avec le soutien du
CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois

BRÈVES | AMEUBLEMENT

| N° 79

| Avril 2020

EDITO

Avant Après...

Nous n'avons pas besoin de préciser, avant quoi ou après quoi, tout le monde devine de quoi nous parlons. Cet éditto ne vise pas à donner une vision, nous en serions bien incapables à l'instant présent. Même si bien sûr, nous tentons de consolider ici ou là des éléments qui pourront nous aider à y voir plus clair. Et bien sûr également, nous partagerons avec vous toute information qui nous paraîtra pertinente à prendre en compte.

Cependant, pour passer de l'avant à l'après, il faut une phase de transition, notamment pour toutes les entreprises qui se seront arrêtées pendant la période du confinement. **Il faut donc, ce que l'on appelle, un plan de continuité d'activité / plan de reprise d'activité.** C'est à ce titre que FCBA a travaillé avec le CSF pour la rédaction du plan de continuité pour la filière. Chaque entreprise peut largement s'en inspirer pour mettre en œuvre ses propres actions. Il permet de reprendre tout en assurant la sécurité de ses employés. Ce plan a été validé par la direction générale du travail, et il est disponible en téléchargement [ici](#).

Pour en savoir plus : valerie.gourves@fcba.fr

REGLEMENTATION

- **Règlement REACH :**

Publication de l'avis français relatif à la liste des SVHC

Avis du 25 mars 2020 aux opérateurs économiques sur l'obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles, en application des articles 7.2 et 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 REACH.

Cet avis reprend la liste des substances SVHC qui a été mise à jour le 16 janvier dernier sur le site de l'ECHA. Depuis cette date, la liste comporte 205 substances.

Mise à jour de l'annexe XIV (substances soumises à autorisation) : Règlement 2020/171 du 6 février 2020. Ajout de 11 substances. La liste en comporte désormais 54. Pour rappel, cette liste concerne les substances commercialisées en tant que telles, ou contenues dans des mélanges, en vue d'une utilisation en l'état, ou de leur incorporation dans un article. La procédure d'autorisation porte sur les usages d'une substance ; elle ne concerne pas la commercialisation des articles (ex : les meubles).

- **Loi économie circulaire**

Publication de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Ce texte s'articule autour de 5 grands objectifs :

- Sortir du plastique jetable,
- Mieux informer les consommateurs,
- Lutter pour le réemploi, et contre le gaspillage,
- Agir contre l'obsolescence programmée,
- Mieux produire.

De nombreux décrets d'application sont attendus pour préciser les différents éléments de cette loi.

CONTACT

Anne Sacalais

anne.sacalais@fcba.fr

SAVE THE DATE – REPORT D'ÉVÉNEMENTS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

TECHNOV' : un événement sur le thème de l'impression 3D : REPORTE AU 2ND SEMESTRE 2020



Les technologies de fabrication numérique se développent à grande vitesse et sont encore parfois méconnues des entreprises (artisanales ou industrielles). Nouveaux matériaux, nouvelles machines, nouveaux logiciels, nouveaux usages. La demi-journée de conférence et d'exposition sera organisée fin 2020.

CONTACT

Justine Rouger

justine.rouger@fcba.fr



Economie circulaire et Panneaux dans l'aménagement des espaces de vie : le 23 novembre 2020 à Paris !

Les panneaux dérivés de bois sont largement utilisés en ameublement et en agencement. Pour en faire le matériau de demain, de nombreux défis sont à relever pour basculer vers une économie circulaire. Réservez la date du 23 novembre 2020 pour échanger sur les dernières initiatives en matière de production et consommation responsables et sur la seconde vie de ces matériaux.

Réservez votre place : [formulaire d'inscription](#)

CONTACT

Emilie Bossanne
emilie.bossanne@fcba.fr

ACTUALITES DES PROJETS / ON A LU POUR VOUS / ON A ECRIT POUR VOUS



Plan de Continuité de l'Activité pour la filière

Chaque année, FCBA apporte un éclairage sur les réglementations à respecter pour pouvoir exporter un produit à l'étranger. En 2019, FCBA a traité le cas de 2 pays : la Suisse et la Chine (révision n°2).

Les documents sont disponibles sur demande.

CONTACT

Valérie Gourvès
anne.sacalais@fcba.fr



MOOC Finitions

A la demande de certains professionnels, nous avons relancé le [MOOC sur le B-A-BA des finitions en ameublement](#). L'inscription est totalement gratuite et les apprenants sont libres de suivre le MOOC à leur rythme. Chaque semaine, nos experts finitions vous donnent RDV sur le forum pour répondre en direct à vos questions.

Une façon utile de s'occuper en période de confinement et à mettre en pratique lors de la reprise de l'activité !

CONTACT

Thierry Delorme
thierry.delorme@fcba.fr

APPELS A PROJETS / OPPORTUNITES

▪ Appels à projet national ADEME

- [TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts](#)

Démarche volontaire de 12 mois pendant lesquels l'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les pertes en énergie, matière, déchets et eau.

Date limite : 15/06/2020

- [Investissements d'avenir – DTIGA - Economie Circulaire – Ecoefficience dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau](#)

Cet AAP vise à sélectionner des projets de démonstrateurs développant de nouveaux produits, technologies, modèles d'affaires ou services permettant de concrétiser le passage d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire pouvant s'appuyer sur les nouvelles solutions numériques et notamment sur l'intelligence artificielle ou encore la météorologie.

Date limite : instructions au fil de l'eau jusqu'au 20/01/2021

Aide financière : 100% d'avance remboursable (AR) ou mixte AR et subvention selon le type d'entreprise et de projet

▪ Région Bourgogne-Franche-Comté

- [ADEME – Accélérateur à projet économie circulaire](#)

8 volets sont pris en compte dans cet appel à projets dont : écologie industrielle et territoriale, **éco-conception des biens** et des services, **économie de la fonctionnalité**, **allongement de la durée d'usage – réemploi, réparation, réutilisation**, recyclage et valorisation

Aide financière : 25% à 70% selon la taille de l'entreprise et le type de projet (recherche industriel ou développement expérimental)

Date limite : 18/09/2020

▪ Région AURA

- [AURAPEPS : Eco-conception / affichage environnemental](#)

Cet AAP se focalise sur les améliorations ou innovations technologiques, voire les ruptures technologiques qui permettront de réduire les impacts environnementaux d'un produit (bien, procédé, service...) ou d'une famille de produits tout au long de son cycle de vie.

3 thématiques : éco-conception sans ou avec évolution du modèle d'affaire, et soutien aux démarches d'obtention de l'Ecolabel européen ou d'affichage environnemental

Date limite : 05/06/2020

Aide financière : 30% à 50% selon la taille de l'entreprise et jusqu'à 50k€ max.

▪ Région Ile-de-France

- [Prévention et gestion des déchets](#)

Permet de soutenir des études, diagnostics et équipements visant à développer le tri et la valorisation des déchets d'entreprises

Date limite : /

Aide financière : 50% pour les études (max 100k€), 15% pour les travaux et équipements (max 150k€), 30% pour les investissements (max 300k€)

- [Innov'Up Expérimentation](#)

Ce dispositif vise à soutenir les entreprises qui expérimentent, en conditions réelles et en partenariat avec un lieu ou un territoire, des solutions innovantes avant leur mise sur le marché

Date limite : /

Aide financière : 100k€ max en subvention, au-delà en avance remboursable

- [PM'up](#)

Ce dispositif vise à soutenir pendant 3 ans les stratégies de croissance des PME : investissement matériel et immatériel, recrutement de cadres structurants, conseil stratégique, développement à l'international, dépôt et extension de brevets

Date limite : / | Aide financière : 250 k€ max en subvention

o [TP'up](#)

Ce dispositif vise à soutenir pendant 12-18 mois les stratégies de croissance des TPE : investissement matériel et immatériel, conseil stratégique, développement à l'international, intégration du design

Date limite : /

Aide financière : 55 k€ max en subvention

▪ **Région Hauts de France**

o [Programme Industrie du futur](#)

Ce dispositif permet de bénéficier d'un accompagnement de 10 jours, financé à 80% par le Conseil régional. Il doit ainsi aboutir sur la rédaction d'un plan d'actions et d'investissement. Thématiques : **simulation numérique, éco-conception, usine agile, robotique**, mécatronique, nouvelles techniques de modélisation, **prototypage rapide**, contrôle en continu, catalyse, mise en forme de nouveaux matériaux, **amélioration de la qualité de vie au travail...**

▪ **Région Pays de Loire**

o [R&D collaborative Pays de la Loire 2020](#)

Les projets attendus sont des projets de R&D collaboratifs conduits par un consortium d'au moins 3 partenaires. Ils devront viser la mise au point de produits, de services ou encore de procédés innovants qui auront un impact en termes de création d'activités et de création d'emplois.

Date limite : 30/06/2020

Aide financière : 30% à 60% selon la taille de l'entreprise (budget du projet de 1M€ maximum.)

o [AMI Industrie du futur](#)

Les initiatives présentées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt porteront sur des actions de modernisation d'un outil/process de production, et notamment : **automatisation, organisation industrielle, optimisation des consommations, fabrication additive, numérisation, qualité produit, opérateur du futur...**

Date limite : 31/08/2020 & 31/12/2020

Aide financière : selon nature du projet (diagnostic - test - déploiement)

▪ **Région Occitanie**

o [Parcours régional d'accompagnement des entreprises vers l'Industrie du Futur](#)

Il s'agit de bénéficier d'un accompagnement permettant d'identifier les leviers de compétitivité, de croissance et d'attractivité, et de s'engager dans un processus de transformation significatif vers l'Industrie du Futur.

Parcours de 5 à 25 jours

Aide financière : jusqu'à 50%

CONTACT

Emilie Bossanne

emilie.bossanne@fcba.fr

AGENDA

Dates des salons et ou évènements de la profession sur les 3 prochains mois

Salons 2020

- **Salons annulés pour 2020** : Salon de Milan, Rapid Tech, Interpack, Carrefour International du Bois, Eurofinish, Materials, Viva Technology

Juin

- Material Xperience : 23 - 25 à Utrecht (Pays-Bas)

Septembre

- Workspace Expo : 1er au 3 – Paris-
A@Work : 2 au 3 - Lyon
- SPOGA GAFA : 6 au 8 – Cologne (Allemagne)
- Materials & Light : 8 au 9 – Paris
- Wood Products and Technology : 8 au 11 – Gothenburg (Suède)
- Drema : 15 au 18 – Poznan (Pologne)
- KIND UND JUGEND : 17 au 20 – Cologne (Allemagne)
- M.O.W : 20 au 24 - Bad Salzufflen (Allemagne)
- SENIORS : 23 au 26 – Paris
- Proposte : 23 au 25 – Cernobbio, Italie
- A@Work : 24 et 25 – Paris
- CERSAIE : 28 au 02/10 – Bologne (Italie)
- Autonomic Atlantique : 29 et 30 – Bordeaux

A NOTER

FCBA INFO

Magazine d'informations en ligne pour les professionnels

<http://www.fcba.fr/fcbainfo>

Dernier article FCBA INFO

Février 2020 : [Réalités virtuelle, augmentée](#) par Antoine Chagnon
Abonnez-vous en ligne gratuitement via le formulaire

FORMATIONS FCBA

Consultez notre catalogue en ligne: <http://formation.fcba.fr/>

ainsi que [l'agenda des formations interentreprises 2018](#)

Version papier sur demande à formation@fcba.fr